

Adhésion 2017

LETTRE DE DÉCHARGE RELATIVE À LA PARTICIPATION AUX PORTES OUVERTES D'ATELIER D'ANVERS AUX ABBESSES 2017 À REMPLIR ET SIGNER PAR TOUS LES ARTISTES

Je soussigné(e),
(nom, prénoms).....

né(e) leà.....

adresse complète.....

téléphone.....mail.....

déclare souhaiter participer à l'événement des PORTES OUVERTES D'ATELIER 2017 D'ANVERS
AUX ABBESSES, prévu les **17/18/19 novembre 2017**.

Je suis informé(e) que les organisateurs d'expositions, de salons, d'ateliers portes ouvertes, les responsables de site internet, de vente en ligne ... ne faisant pas l'information nécessaire sur les obligations sociales et fiscales des artistes exposants et ayant connaissance d'infractions à cette législation en permettant consciemment à des artistes de faire acte de vente, peuvent être mis en cause pour avoir facilité l'exercice dissimulé d'actes de commerce.

Je suis conscient(e) que j'ai l'obligation en tant qu'artiste, en cas d'acte de vente (et cela au premier euro perçu), lors d'expositions et d'ateliers portes ouvertes, de m'identifier auprès des Services Administratifs de Sécurité Sociale de La Maison des Artistes (obtention d'un n° d'ordre MDA) ou de l'AGESSA et de me déclarer auprès de mon Centre des Impôts en BNC (obtention d'un n° SIREN-SIRET).

*Pour toute information sur les démarches à faire auprès de la Maison des Artistes et du Centre des impôts
<http://www.secuartsgraphiquesetplastiques.org/>*

Je décharge et libère totalement et d'une manière indéterminée les organisateurs des Portes Ouvertes et les membres du bureau de l'association d'ANVERS AUX ABBESSES, concernant ma participation et ma présence à cet événement en tant qu'artiste.
Je déclare avoir pris connaissance de la **CHARTRE DES ADHÉRENTS AAA 2017**

Fait à le.....

Nom, prénom et signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

D'ANVERS AUX ABBESSES - Association Loi 1901 - No Siret 410 870 935 00021 - Code APE 913 E

Siège social : Maison des Associations, 15 Passage Ramey, 75018 Paris

Site web : <http://www.anversauxabbesses.fr/>

LA MAISON DES ASSOCIATIONS DU 18^E BOÎTE 98

15 PASSAGE RAMEY 75018 PARIS

CHARTRE DES ADHÉRENTS 2017

1 - L'association d'Anvers Aux Abbesses (AAA) est constituée d'artistes plasticiens (peintres, graveurs, sculpteurs, photographes, céramistes, graphistes, infographistes...)

2 - Les adhérents sont des personnes physiques, qui souhaitent s'engager et participer activement à la vie de l'association.

3 - Les artistes participants aux différentes manifestations proposées par AAA s'inscrivent à titre personnel et ne peuvent être représentés par un mouvement ou une association.

4 - Chaque membre s'engage à donner de son temps pour l'organisation des manifestations proposées par AAA au moins 2h par an.

5 - Les artistes participant à l'une des manifestations organisées par AAA s'engagent à respecter les consignes, dates et horaires définis par le Bureau.

6- Chaque nouvel entrant - qui n'ouvre pas son propre atelier, est tenu de trouver par lui-même son lieu d'exposition, auprès d'un artiste d'AAA qui pourra l'accueillir, ou toute autre solution dans le périmètre du plan/affiche actuel et pouvant respecter les horaires des Portes Ouvertes (11h-20h)

7 - L'admission des créateurs d'objets dépendra de leur engagement à accueillir un ou plusieurs plasticiens .

8 - Chaque artiste présentant des oeuvres pendant les Portes Ouvertes doit être membre de l'association AAA.

9 - Le fanion signalant l'atelier doit être visible de la voie publique pour favoriser la lisibilité du parcours.

10 - Les artistes non encore inscrits, susceptibles de réaliser leur(s) première(s) vente(s) à l'occasion des Portes Ouvertes organisée par AAA s'engagent à s'identifier et se déclarer à la suite de celle(s)-ci, au premier euro perçu, auprès des Services Administratifs de Sécurité Sociale de la Maison des Artistes (obtention d'un n° d'ordre) et de se déclarer auprès de leur centre des Impôts en BNC (obtention d'un n° siren-siret).

les artistes exposants reconnaissent avoir été informés par les organisateurs des Portes Ouvertes et par les membres du bureau d'AAA de leurs obligations fiscales et sociales.

Pour toute information sur les démarches à faire auprès de la Maison des Artistes et du Centre des impôts
<http://www.secuartsgraphiquesetplastiques.org/>